

Rabat le 20/06/2008

Réf. CRPON n° 74/2008

COMMUNIQUE À TOUS LES PHARMACIENS

Chères consœurs, chers confrères;

Conformément à la loi en vigueur et aux recommandations du 3ème congrès du CRPON qui avait pour objectif stratégique la réorganisation du conseil de l'ordre ,votre conseil avait décidé de tenir son assemblée générale élective le 07/06/08 à l'hôtel Hassan à Rabat.Toutes les dispositions avaient été prises pour que la dite assemblée soit à la hauteur des attentes de la majorité des pharmaciens.Le CRPON avait pour finalité majeure d'adopter *les décisions de l'assemblée générale qui allait être souveraine pour décider du mode de vote, et le cas échéant de la tenue ou non des élections.* Malheureusement un **groupuscule d'individus décidé à avorter la tenue de cette assemblée** a commis des actes déplorables contraires à l'esprit de notre code de déontologie, ce groupuscule épaulé par des personnes étrangères à notre profession ont refusé de présenter une pièce d'identité à l'entrée de la salle,et ont forcé la porte pour envahir les lieux, ils ont porté des coups à un confrère de Oujda par le biais de chaises en fer,il a été victime d'un traumatisme crânien et de multiples blessures sur diverses parties de son corps.Notre confrère a été hospitalisé dans une clinique de Rabat,et est toujours sous traitement. L'un des individus qui ont commis ces actes barbares s'était déjà distingué lors des élections de 2005 par la falsification des bulletins de vote, le tribunal n'a toujours pas rendu son verdict concernant cette affaire.

Il est a rappeler que le CRPON avait pris la ferme **décision d'exclure le vote par correspondance qui ne représente aux yeux du législateur qu'une possibilité que l'on peut exclure ou adopter, mais en aucun cas une obligation ou une permission,** par contre elle représente une source de fraude électorale qui servirait de voie idéale à emprunter par des arrivistes qui nuiraient

considérablement aux intérêts de leurs consœurs et confrères. Par ailleurs la décision de tenue de l'assemblée générale électorale a été prise en concertation avec les deux ministères de tutelle, et à ce propos le ministère de la santé avait envoyé au CRPON la liste des inspecteurs qui étaient chargés d'assister à cette assemblée, mais pour des raisons qui nous restent inconnues ils ne s'y sont pas présentés.

Chères consœurs, chers confrères;

En considération de ce qui précède, nous espérons que tous les pharmaciens continueront en toute responsabilité à observer les dispositions légales régissant la profession et à respecter la décision du Conseil de l'Ordre qui vise à adopter le mode de scrutin direct et l'utilisation des urnes transparentes afin que les élections se passent dans la transparence la plus totale.

Le Conseil a opté pour l'organisation d'élections libres, ouvertes à tous, qui ne fassent pas l'objet d'un monopole quelconque par une partie ou une autre, il insiste sur ce qui suit :

- **Adopter le mode de scrutin direct** est à même de barrer la route à toutes les tentatives de manipulation des élections, Cela nuirait à l'image de la profession dans les milieux publics et occasionnerait le rejet des élections.
- **l'obligation de l'administration d'assumer ses responsabilités en contrôlant d'une façon effective et pointue l'opération des élections**, ce que doivent assumer les deux ministères de tutelle en attendant **la refonte du dahir** portant création du conseil de l'ordre et son réorganisation en vue d'une **régionalisation** adéquate et des compétences étendues.
- **En attendant que les autorités de tutelle fassent parvenir leur réponse à la demande formulée par le Conseil, tous les pharmaciens sont priés de faire preuve de vigilance et d'assumer la responsabilité qui est la leur en restant mobilisés pour défendre la profession et ses intérêts suprêmes contre tous les agissements désespérés visant à entacher la réputation de la profession et des professionnelles de la pharmacie.**

Enfin, nous espérons que ces élections constitueront un tournant historique puisqu'elles seront organisées dans la transparence la plus totale en vue de

barrer la route à tous ceux qui entendent manipuler les élections et nuire à la profession. **Le projet du CRPON est celui de tous les pharmaciens**, et nous avons la ferme conviction que bientôt, les pharmaciens pourront se féliciter de la stabilité des instances qui les représentent.

Cordialement ;

Le bureau du CRPON

Pièces jointes:

Les courriers adressés au Secrétariat Général du Gouvernement et au Ministère de la Santé au sujet des élections du Conseil Régional.